

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 3 juin 2014

Nombre de membres :

Afférents au conseil : 15

En exercice :15

Présent(s) :12

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) 3

Votants :.....15

Affiché le : 12/06/2014

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 27 mai 2014 pour la session ordinaire du 3 juin 2014.

L'an deux mil quatorze, le mardi trois juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

Etaients Présents : Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, PLUCHON Caroline, M. GAUFROID Florian, Mmes GAUDIN Marylène, Mrs DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme, Mme LEIMBACHER Sabrina et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s) : M. DEMANGE Jocelyn qui donne pouvoir à M. DAGUE Alain, Mme GUILLIER Nathalie qui donne pouvoir à Mme PHEULPIN Marie-Josée, Mme LAPARRA Isabelle qui donne pouvoir à Benjamin FERRETTI ;

Absent(s) :

Monsieur FERRETTI Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, ouvre la séance et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de la Fanfare Municipale de Plancher-Bas.
Proposition acceptée à l'UNANIMITE ;

ORDRE DU JOUR :

- Rythmes scolaires ;
- Commission communale des impôts directs ;
- Indemnité de conseil et de budget au Trésorier ;
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal ;
- Droits de place ;
- Durée amortissements au service eau ;
- Adhésion Association du Massif Vosgien ;
- Adhésion Association Nationale des élus de Montagne ;
- Convention tripartite EDF ;
- Demandes de subvention ;
- Sauvegarde des données informatiques ;
- Questions et affaires diverses.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2014-2015

Le conseil municipal à : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire à l'école de FRESSE, à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre à la DASEN. **Périscolaire le vendredi après-midi de 13 h.30 à 16 H.30.**

DEMANDE au Conseil Général que le transport scolaire soit effectué le vendredi après-midi à 13 H.30 et à 16 H.30 ;

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal propose une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants aux services fiscaux qui ne retiendront sur la liste que 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui constitueront, avec Monsieur le Maire, la-dite commission

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **Demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **Accorde** au trésorier l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- **Accorde** également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'UNANIMITE a confié à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat (article L 2122-22 DU CGCT), certaines délégations de signatures (acceptation des indemnités de sinistre versées par les compagnies d'assurances, conventions avec partenaires - EDF, CDG, SOFCAP...-délivrance et reprise des concessions dans le cimetière, règlement des honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts..... Monsieur le Maire rendra compte, à chaque réunion de conseil, de l'exercice de cette délégation.

DROITS DE PLACE COMMERCES AMBULANTS

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE DECIDE :

Les commerces ambulants qui seront autorisés par M. le Maire à s'installer et à se raccorder au coffret électrique forain (raccordement d'une durée de 6 heures maximum par semaine) devront s'acquitter d'une somme de 60 € - SOIXANTE EUROS - par trimestre - chèque à l'ordre du Trésor Public -

- emplacement sans consommation d'électricité : gratuit ;
- payable en début de trimestre ;
- tout trimestre commencé est dû.

DUREE AMORTISSEMENTS COMMUNE

Le conseil municipal à L'UNANIMITE :

- **FIXE** la durée des amortissements de la façon suivante :
 - o 15 ans pour les subventions d'équipement ;
 - o 1 an pour les biens, études de faible valeur (jusqu'à 500 €)

DUREE AMORTISSEMENTS SERVICE EAU

Le conseil municipal à L'UNANIMITE :

- **FIXE** la durée d'amortissement à 10 ans pour le matériel et pour les subventions.
- 1 an pour les biens, études de faible valeur (jusqu'à 500 €)

ADHESION A L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN

Le conseil municipal à L'UNANIMITE :

DECIDE :

D'ADHERER à l'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN.

ADHESION A L'ANEM

Association Nationale des Elus de la Montagne

Le conseil municipal à L'UNANIMITE

DECIDE :

DE NE PAS ADHERER à l'Association Nationale des Elus de Montagne.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Une subvention d'un montant de 300 € est accordée à la Fanfare Municipale de PLANCHER BAS.

Refus de subvention à l'Association Départementale des Piégeurs agréés de NOIDANS LES VESOUL.

SAUVEGARDES INFORMATIQUES - Proposition de service -

Le conseil Municipal à l'UNANIMITE

REFUSE la proposition de prestations de la Société AXESS VISON – sauvegarde des données informatiques

Questions et Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux :

- Commission bois et forêt le mercredi 11 juin à 18 H. avec la présence du technicien O.N.F.
- Programme de travaux voirie 2014.
- Accord de subvention du Conseil général pour la réfection du plancher d'une salle de classe 4 200 €
- Confection et distribution du bulletin municipal.
- Prochain conseil municipal le vendredi 20 juin 2014.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

